

Étudiants : le Centre pénalisé par sa proximité francilienne

Vincent Monchatre

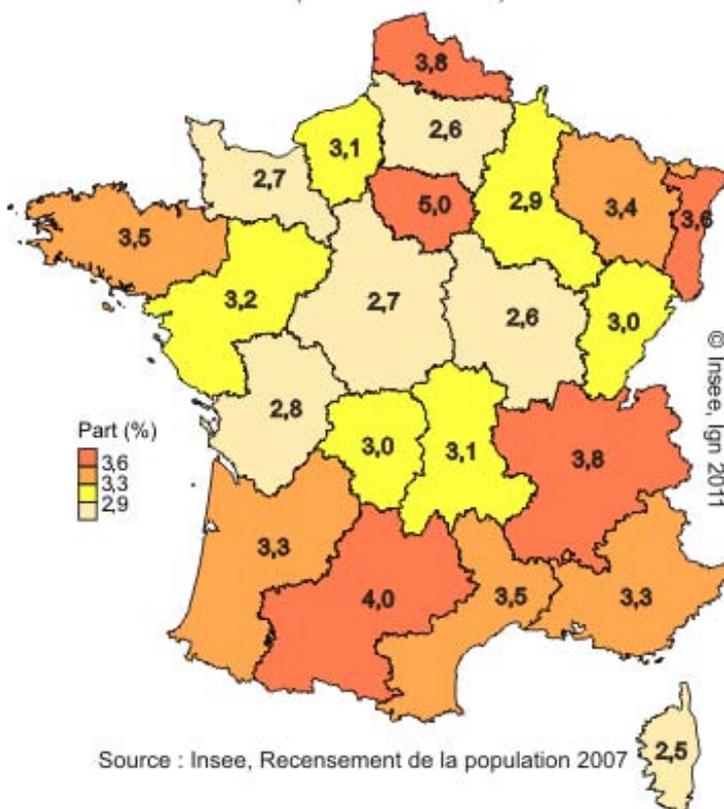
En 2007, 68 000 étudiants résident en région Centre. Près de 8 000 d'entre eux étudient en dehors de la région tandis que 3 000 jeunes font le chemin inverse. Comparée aux autres régions, la part des étudiants dans la population est relativement faible du fait de poursuites d'études moins importantes et de nombreux départs de jeunes partis étudier à Paris ou ailleurs.

Une faible population étudiante

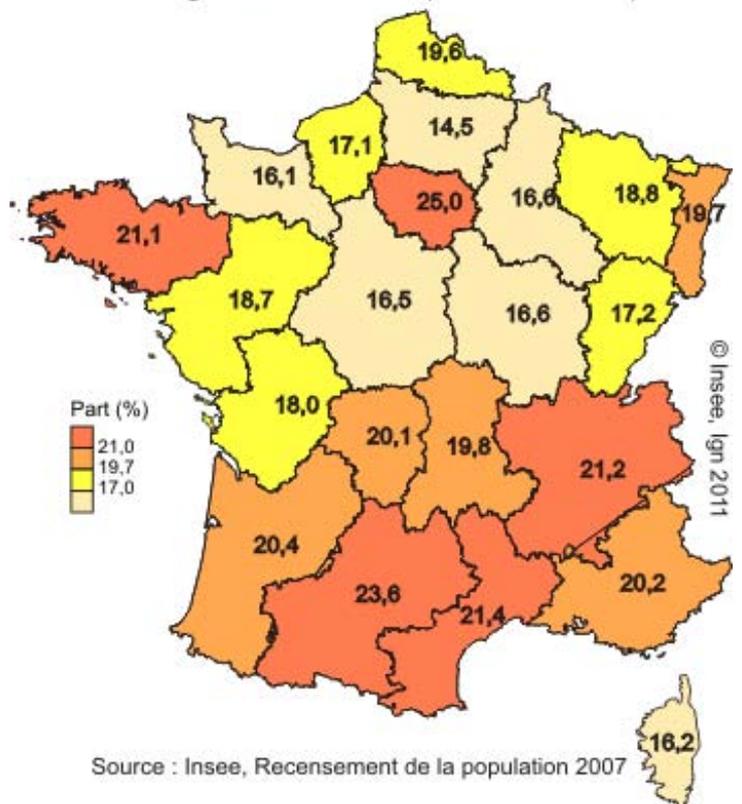
La région Centre compte 68 000 étudiants âgés de 16 à 29 ans. La proportion d'étudiants dans la population régionale est faible (2,7 %), nettement inférieure à la moyenne métropolitaine (3,6 %) : cette situation est analogue à celle que connaissent les autres régions limitrophes de l'Île-de-France.

La proportion d'étudiants parmi les 16-29 ans est particulièrement faible dans le Centre : 16,5 % alors qu'elle dépasse la valeur métropolitaine moyenne de 20,6 % dans les régions "étudiantes" de Bretagne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et d'Île-de-France.

Part des étudiants dans la population totale
(lieu de résidence)



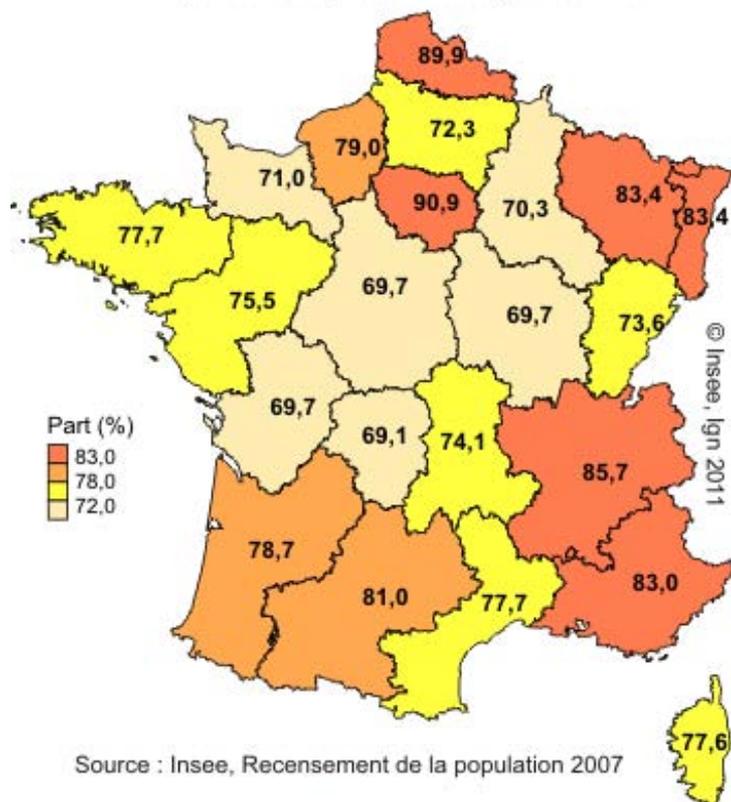
Part des étudiants dans la population
âgée de 16 à 29 ans (lieu de résidence)



En région Centre, beaucoup de jeunes partent pour poursuivre leurs études et s'installer dans d'autres régions. En 5 ans, plus 23 000 étudiants ont ainsi quitté la région quand moins de 15 000 l'ont rejointe, dont plus de 2 000 en provenance de l'étranger. La région présente ainsi un solde migratoire négatif de plus de 8 000 étudiants, dont près de 5 000 avec l'Île-de-France.

Seulement sept étudiants sur dix résidant en région Centre cinq ans auparavant y résident toujours en 2007. Après le Limousin, le Centre, la Bourgogne et le Poitou-Charentes sont les régions les plus quittées par les étudiants.

**Part des étudiants qui résidaient dans une région
il y a 5 ans et y résident toujours en 2007**

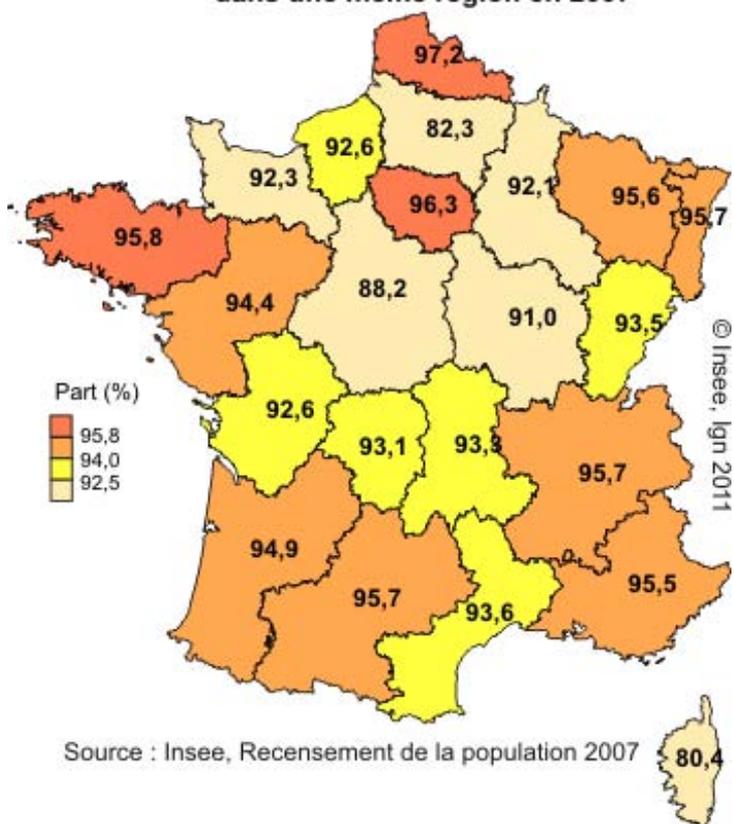


Des flux domicile-études fortement négatifs

Parmi les 68 000 étudiants résidant dans la région, 8 000 se déplacent pour étudier dans d'autres régions. À l'inverse, 3 000 étudiants résidant à l'extérieur de la région rejoignent les établissements d'enseignement supérieur régionaux. Le solde régional des flux domicile-études est ainsi négatif de près de 5 000 étudiants, dont plus de la moitié avec l'Île-de-France. Un déficit est également observé avec la quasi-totalité des régions métropolitaines. Au final, 63 000 jeunes étudient dans les établissements d'enseignement supérieur de la région.

La part des étudiants résidant dans la région et qui y étudient est donc faible (88,2 %) au regard des autres régions. Avec 12,8 % de personnes étudiant dans une autre région, le Centre est la troisième région enregistrant le plus de sorties, après la Corse et la Picardie.

**Part des étudiants résidant et étudiant
dans une même région en 2007**



Les échanges se font principalement avec l'Île-de-France et les Pays de la Loire : 3 700 étudiants résidant en région Centre poursuivent leurs études en Île-de-France mais 1 000 étudiants viennent de cette même région étudier dans le Centre. Vis-à-vis des Pays de la Loire, ils sont environ 800 à partir y étudier quand seulement 500 viennent le faire dans notre région.

Finalement, 16 000 étudiants ont rejoint la région Centre pour y résider ou y étudier quand 29 000 l'ont quittée ou étudient ailleurs. Le déficit est ainsi de 13 000 étudiants dont plus de la moitié avec l'Île-de-France. Le solde est négatif avec la plupart des régions, notamment des régions limitrophes comme les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, mais aussi d'autres telles que Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes (déficit de 1 000 personnes pour chacune de ces régions).

Définitions

Dans cette analyse, un étudiant est défini à partir des données du Recensement de la population comme un jeune de 16 à 29 ans, inscrit dans un établissement d'enseignement et dont le niveau de diplôme est au moins égal au baccalauréat.

Conformément aux règles du Recensement de la population, les étudiants majeurs sont comptabilisés là où ils résident majoritairement, que ce soit dans un ménage ou une communauté (cité universitaire, foyer de jeunes...). Les étudiants mineurs sont comptabilisés au domicile de leurs parents.

Pour en savoir plus :

« Jeunes et territoires - L'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité », Insee Première n° 1 275, janvier 2010

Contact

INSEE Centre – 131, rue du faubourg Bannier - 45034 Orléans cedex

Téléphone : 02.38.69.52.52 - Télécopie : 02.38.69.52.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin - Rédacteur en chef : Philippe Calatayud

Contact presse : Renée Rabany – 02.38.69.53.65

© Insee - 2011